

AE MG Optimal Income

I. Informations sur AE MG Optimal Income

Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux s.a. dans les produits Allianz Excellence et Allianz Excellence Plan. Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires et le document d'informations spécifiques de ce fonds sont disponibles gratuitement chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be.

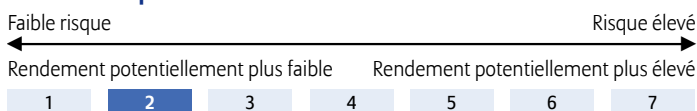
Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) **M&G Optimal Income Fund**, constituée en Angleterre et au Pays de Galles.

La SICAV vise à générer une croissance du capital et des revenus. Le fonds est flexible, au moins 50% du fonds seront investis dans des obligations. Le gérant de fonds a la liberté d'investir à travers une large gamme d'obligations (obligations d'État, obligations d'entreprise de qualité « Investment Grade » et obligations à Haut Rendement), où les plus grandes opportunités peuvent être trouvées.

Le gérant de fonds sélectionne les investissements en fonction d'une évaluation d'une combinaison de facteurs au niveau macro-économique, des actifs, des secteurs et des titres. La répartition des investissements à travers les émetteurs et les secteurs est un élément crucial de la stratégie du fonds et le gérant est aidé dans la sélection d'obligations individuelles par une équipe interne d'analystes.

Classe de risque



Période de détention recommandée

3 ans

Date de création

13/04/2017

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur. Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Il n'existe aucune garantie que le fonds obtienne un rendement positif sur cette période ou sur toute autre et les investisseurs sont susceptibles de ne pas récupérer le montant initialement investi. Ce fonds a recourt de manière significative aux produits dérivés.

Performance (%)¹

	Depuis 1/1	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014	2015	2016	2017	VNI
Fonds	-0,47	0,43	-1,28	-0,66	1,88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,47 €

II. Informations sur M&G Optimal Income Fund Euro

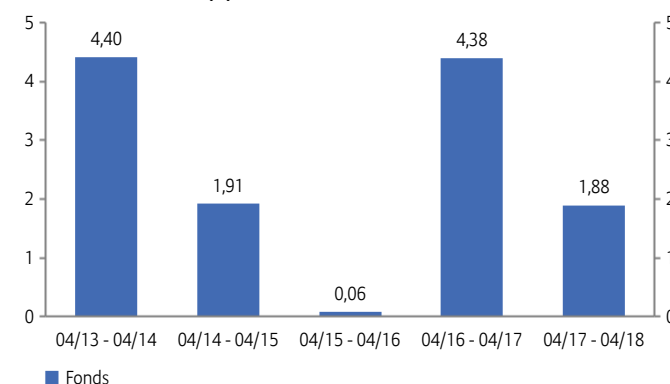
Performance (%)²

	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014	2015	2016	2017
Fonds	6,40	2,09	13,20	2,51	6,37	3,92	-2,37	6,15	3,48

Evolution VNI sur 5 ans²



Performance annuelle (%)²



Indicateurs de risque/return

	3 ans	5 ans
Volatilité (%)	3,63	3,61

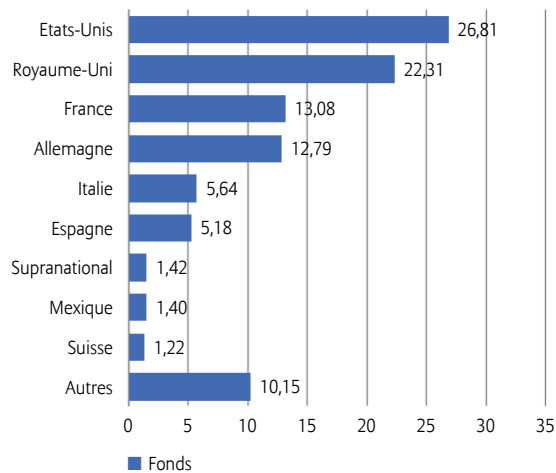
Notation Morningstar™ M&G Optimal Income Fund Euro



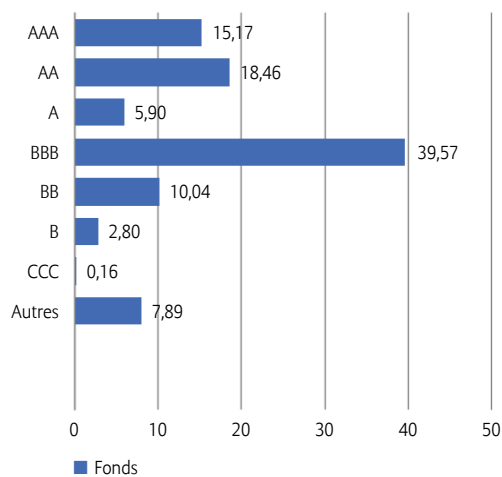
Rating sur une échelle de 1 à 5 au 31/03/2018. Morningstar évalue les fonds d'investissement sur base des performances, moyenne pondérée sur 3, 5 et 10 ans. Les fonds d'investissement sont ensuite classés au sein de leur catégorie Morningstar selon leur rapport risque-rendement. Les 10 pourcent les mieux classés se voient récompensés de 5 étoiles, les 10 pourcent les plus bas du classement reçoivent 1 étoile.

Structure du portefeuille

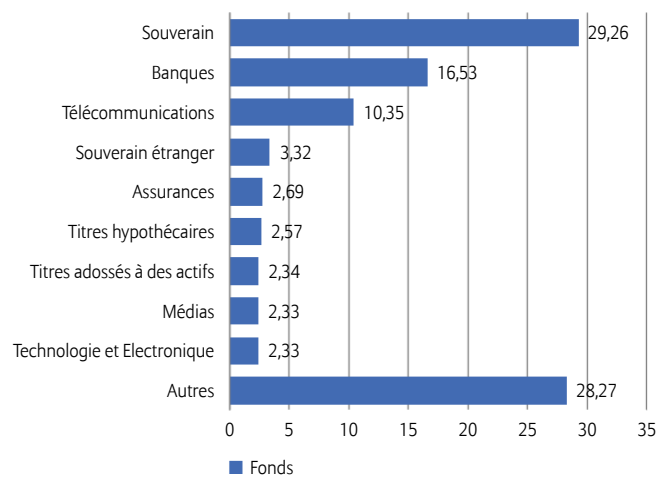
Répartition géographique (%)



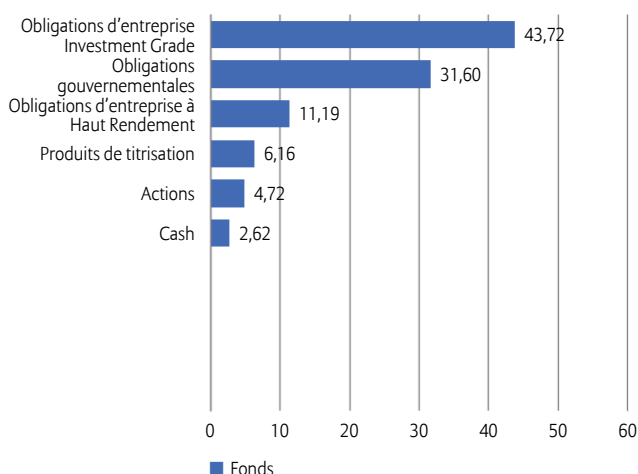
Répartition par rating (%)



Répartition sectorielle (%)



Exposition aux classes d'actifs



Opportunités

- + Un fonds obligataire très flexible qui peut investir sur l'ensemble de l'univers obligataire international et jusqu'à hauteur de 20% sur un panier d'actions.
- + Un fonds conçu pour bien se comporter dans diverses conditions de marché.
- + Un gérant avec plus de 30 années d'expérience dans la gestion obligataire dont les compétences et l'expertise ont été largement reconnues.

Risques

- Risque de perte en capital.
- Risque de taux d'intérêt et de crédit.
- Risque de devise et de taux de change.

Informations clés du fonds sous-jacent

Société de gestion	M&G International Investments Ltd.
Date de création	20/04/2007



Gestionnaire de fonds

Richard Woolnough

Commentaire du gestionnaire

En 2018, le gestionnaire du fonds s'attend à la persistance de plusieurs des principales thématiques de 2017 : des fondamentaux économiques solides et une baisse du chômage. Le positionnement du fonds est donc adapté en conséquence avec une durée courte (c'est-à-dire une sensibilité moins élevée aux variations des taux d'intérêt que les fonds dotés d'une durée plus longue) et une spread duration longue (la spread duration est une mesure de la sensibilité d'une obligation ou d'un fonds obligataire à l'évolution des spreads de crédit).

Les marchés des emprunts d'État ont à nouveau été mis à rude épreuve en avril, en particulier l'emprunt d'État américain à 10 ans dont le rendement a brièvement franchi le seuil des 3%. Suite à la hausse des rendements, le gérant a commencé à allonger quelque peu la durée extrêmement courte du fonds (même s'il demeure prudent à l'égard de la partie longue de la courbe des emprunts d'État américains) qui a clôturé le mois à 2,3 ans.

Le gestionnaire prévoit de nouvelles pressions probables sur les rendements, raison pour laquelle il conserve la durée courte du portefeuille. Si la principale contribution à la durée revient encore aux actifs en euro, il a commencé à en transférer une partie vers les actifs libellés en dollar américain compte tenu des récentes fortes fluctuations sur le marché.

Après les excellentes performances des emprunts d'État européens périphériques depuis le début de l'année, le gérant a saisi l'occasion pour arbitrer une partie de cette exposition en faveur d'obligations d'entreprises Investment Grade, principalement américaines mais également britanniques.

Le fonds demeure sous-exposé au Haut Rendement mais le gestionnaire commence toutefois à identifier des opportunités suite à la récente correction du secteur et a investi dans certaines obligations.

Enfin, il a légèrement accru l'exposition du fonds aux actions en renforçant notamment les positions sur Santander, Unicredit et British American Tobacco.

Remarques importantes

- Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires, le document d'informations spécifiques, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Excellence doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros. Les versements planifiés sur le contrat Allianz Excellence Plan doit être au moins égal à 1.200 euros par an, 600 euros par semestre, 300 euros par trimestre ou 100 euros par mois et vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur www.allianz.be sous Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement (Branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :
 - l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71, fax : 02/547.59.75, info@ombudsman.as,
 - Allianz Benelux s.a. par mail à plaintes@allianz.be ou par fax au 02/214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux s.a., 10RSGJ, Rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.

¹ Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

² Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par le fonds sous-jacent, après déduction des frais de gestion imputés au contrat. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le fonds dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par M&G International Investments Limited (UK), société de gestion d'actifs, régulée par la Financial Conduct Authority au Royaume Uni. Registre de commerce n° 90776 – Angleterre
Laurence Pountney Hill, Londen EC4R 0HH, United Kingdom – Tél.: +44 1268 448 031. www.mandg.be

